

À la séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'hôtel de ville le 5 mars 2018 à 20h00, étaient présents, le Maire Brent Orr et les Conseillers Phillip Holmes, Archie Greer, Colette O'Malley, Debbie Kilgour et Greg Graham. Brian Drummond n'a pu y assister.

**(18-03-21)** Il est proposé par le Conseiller Greer que le procès-verbal de la séance du 5 février soit adopté comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-03-22)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-03-23)** Il est proposé par le Conseiller Greer d'accepter la soumission d'Ottawa River Company pour la collecte des déchets et de recyclage. Un contrat de 2 ans débutant à l'été 2018 sera octroyé au montant de 1.65\$ par collecte, par adresse. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-03-24)** Groupe Assurance

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur les Cités / au Code municipal et à la Solution UMQ, la MRC de Pontiac et le conseil de Bristol souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

**ATTENDU QUE** la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 % ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires Inc. en conséquence ;

**PAR CONSÉQUENT** le Conseiller Greer propose que l'avant-propos fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

- QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité ;
- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;
- QUE la MRC de Pontiac mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public ;
- QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;
- Sujet à la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(18-03-25)**

Il est proposé par le conseiller Graham que nous acceptons l'offre de services d'ingénierie présentée par WSP, au montant de 18 700 \$ pour la reconstruction du dernier 1.5 km du chemin Aylmer (Phase 7) débutant au chemin Bristol Mines, taxes en sus. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-03-26)** Gestion du chemin Bois-Franc

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports est responsable du chemin Bois-Franc (Jim) du Km. 0 au Km 18;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune est gestionnaire et responsable du Km 18 au 250 environ;

**CONSIDÉRANT QUE** du Km. 0 au Km 42 se situe dans notre municipalité et du Km 42 au 250 se situe dans les T.N.O. de notre M.R.C.;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Bois-Franc est le tronçon principal d'accès à la ressource pour la MRC de Pontiac et est vital pour le développement de la filière de bois et récréotouristique ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux villégiateurs se sont installés en permanence au Lac Jim, Galarneau, Gillis, Cahill, Bryson, etc avec l'approbation du M.R.F.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'on constate un nombre croissant de touriste qui fréquentent les pourvoiries et les T.N.O.;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté du Gouvernement à corriger la problématique de l'état du chemin et sa sécurité du Km 18 au 150;

**CONSIDÉRANT QUE** les études sur le développement et l'économie régionale effectuées par la M.R.C. démontrent que la villégiature et le tourisme sont une option viable pour le développement économique du Pontiac;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années les opérations forestières n'existent pratiquement plus dans notre région afin d'assurer l'entretien de ce chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** le même problème se retrouve ailleurs dans la MRC de Pontiac, entre-autre dans les Municipalité de Otter-Lake et Sheenboro;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par la Conseillère O'Malley que nous appuyons la demande de la municipalité de Mansfield et Pontefract afin d'obtenir la collaboration de tous les partenaires responsables du chemin Bois-Franc que le ministère des Transports prend en charge les artères principales donnant accès aux terres de l'état et ce, dans les limites municipales. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(18-03-27)** Il est proposé par le Conseiller Graham de donner un avis de motion pour amender le règlement # 193 relatif aux feux à ciel ouverts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(18-03-28)** Il est proposé par le Conseiller Greer que nous ajoutions l'association du chemin « Calvert Way », situé au sud-est du chemin Bristol à notre liste d'associations de chemins privés. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice Générale

**(18-03-29)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les factures totalisant 154 213.27 \$ soient payées pour le mois de février. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-03-30)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'accepter les états financiers pour le mois de janvier. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(18-03-31)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'aller à huis clos à 21h35. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(18-03-32)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de fermer à huis clos à 21h45.

**(18-03-33)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de refuser le remboursement de la taxe de bienvenue pour la propriété du lot 15, subdivision C, du rang 6, en raison du fait que le notaire a omis de mentionner l'exonération dans l'acte de vente. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(18-03-35)** Il est proposé par le Conseiller Holmes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire Brent Orr

---

Directrice générale Christina Peck